

# Congrès régional de l'ILE DE FRANCE

27/04/17

problématique(s) : **Secteur Vie Syndicale**

**CHSCT**

Mandat régional :

## **. Agent de prévention : respect du temps réservé à la mission**

Le congrès régional Ile de France exige que le temps réservé à la mission d'agent de prévention (assistant ou conseiller) respecte la note de service (soit au moins 20 % du temps de travail pour un assistant). En outre, ce temps doit être pris en compte dans la fiche de service pour tous les personnels, ATLS et enseignants : le service doit de ce fait être allégé. Si le périmètre d'action des agents de prévention concerne plusieurs sites, le temps réservé à la mission doit être plus important. Cette revendication doit être défendue également dans les établissements de l'enseignement supérieur.

*Cf: SG/SRH/SDDPRS/2017-30304/04/2017*

## **. CoHS**

L'organisation des commissions d'hygiène et de sécurité est appelée à évoluer mais le congrès régional d'Ile de France rappelle que les personnels territoriaux doivent être reconnus comme membre à part entière de la communauté éducative et souhaite qu'à ce titre là, un membre mandaté par le conseil régional assiste à cette commission au moins une fois par an.

*Cf: Décret n°93-605 du 27 mars 1993 instituant une commission d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles*

## **. Formation des cadres dans l'enseignement supérieur**

L'administration centrale est incapable d'obliger les directeurs et chefs de projets de prévention des risques psychosociaux à se former à cette démarche. Alors que des plans d'action tardent à être validés, ceux qui en ont la responsabilité, ne sont pas encouragés à suivre une formation pourtant obligatoire. Le congrès régional d'Ile de France souligne cette incohérence et demande une meilleure implication des établissements de l'enseignement supérieur.

*Cf: SG/SRH/SDDPRS/2014-629 du 29/07/2014*